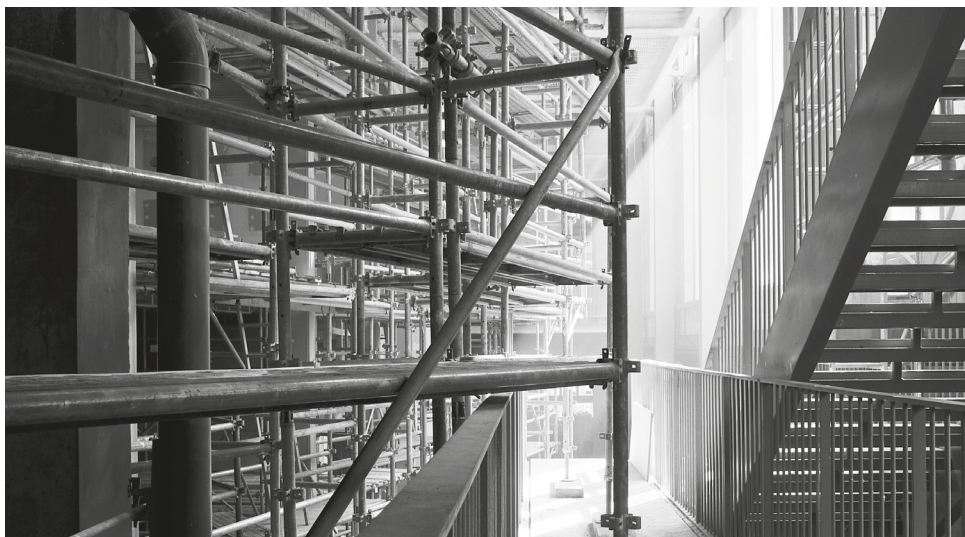


école nationale  
supérieure  
d'architecture  
de **paris-belleville**

## **DSA architecture et maîtrise d'ouvrage**

mention *maîtrise d'ouvrage  
architecturale et urbaine.*  
*Formulation de la commande  
et conduite du projet*





## **DSA architecture et maîtrise d'ouvrage**

mention *maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine*.

### **Formulation de la commande et conduite du projet en partenariat avec l'École d'architecture de la ville & des territoires de Paris-Est**

Ce DSA répond aux trois préoccupations majeures des architectes : mieux connaître et comprendre les processus de la commande, s'intégrer dans le réseau des acteurs de la fabrique urbaine et aménagement des territoires, développer de nouveaux champs d'exercice (assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage) ou exercer la maîtrise d'œuvre de façon consciente et éclairée.

#### **Une formation axée autour d'un projet de maîtrise d'ouvrage**

L'atelier de projet de maîtrise d'ouvrage interroge les approches opérationnelles, identifie les problématiques émergentes, et explore les nouveaux outils et pratiques, à partir d'une mise en situation dans le cadre d'une « commande » réelle. Les étudiants sont ainsi en prise directe avec les acteurs de la maîtrise d'ouvrage en France. De plus, la majorité des enseignants de ce DSA sont des maîtres d'ouvrage.

## **objectifs**

Former aux métiers de la maîtrise d'ouvrage publique comme privée, immobilière, urbaine ou territoriale autour de 4 axes principaux.

- Connaître et analyser les enjeux, logiques et dynamiques régissant le processus de projet dans une perspective opérationnelle
- Maîtriser les processus de la commande
- Intégrer une connaissance et une pratique des outils de la maîtrise d'ouvrage et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage
- Développer une capacité de réflexion critique par rapport aux pratiques de la maîtrise d'ouvrage

## **déroulement de la formation**

La formation se déroule sur 12 mois, du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre, découpée, en 5 temps :

- 4 sessions pédagogiques (composées de cours, séminaires et atelier opérationnel) conduites du 1<sup>er</sup> octobre à fin mai (enseignement les jeudis et vendredis);
- 1 session, de juin à fin septembre, dédiée à la mise en situation professionnelle et à la soutenance du travail de fin d'études.

## enseignement

L'enseignement comporte 4 sessions thématiques.

L'écologie du projet est un axe pédagogique prioritaire qui est dispensé de manière continue à chaque semestre au sein des 4 sessions thématiques.

### Semestre 1

#### ● Session 1:

**La gouvernance, les jeux d'acteurs et le projet négocié:** connaître les logiques des acteurs de la maîtrise d'ouvrages: les principaux systèmes de fabrication de la ville et leurs évolutions. S'initier aux outils de la concertation aux nouveaux montages de projet de maîtrise d'ouvrage.

#### ● Session 2:

**La préfiguration/programmation:** s'informer des nouvelles compétences, domaines d'expertise convoqués dans les divers projets, formaliser, hiérarchiser et anticiper les besoins initiaux du projet: les diagnostics, le programme, les faisabilités, les approches économiques.

#### ● Session 3:

**Le montage du projet et la contractualisation:** anticiper et gérer les facteurs de risque d'une opération, définir un bilan économique, déterminer les modalités de consultation des différents acteurs, organiser et rédiger les dossiers de consultation et les pièces contractuelles.

### Semestre 2

#### ● Session 4:

**La conduite opérationnelle et évaluation du projet:** se former-s'informer des évolutions du cadre normatif, intégrer les dispositifs de gestion et de conduite des phases de développement des opérations. Penser la durabilité de l'édifice ou de l'espace urbain projeté, intégrer les dispositifs de gestion et de « vie » du projet dans le temps long.

Le semestre 2 comprend une période de mise en situation professionnelle de 500 h au terme de laquelle sont soutenus les travaux de fin d'étude conduisant au diplôme.

## poids horaire et crédits

- Durée de la formation: 12 mois avec un volume horaire encadré de 600 h,
- Crédits: 60 ECTS (European Credit Transfer System),
- Formation diplômante: le DSA est un diplôme national d'enseignement supérieur de 3<sup>e</sup> cycle.

## équipe enseignante

### Responsable scientifique

**Janine Galiano**, architecte DPLG, DEA "Paysages, jardins et territoires" (EHES-ÉAPLV), maîtresse de conférences à l'Énsa-PB.

### Enseignement Atelier opérationnel

**David Albrecht**, économiste – consultant international, maître de conférences à l'Énsa-PB, co-responsable.

**Pauline Vermeille**, urbaniste, et directrice du développement, Marne-au-Bois, enseignante contractuelle à l'Énsa-PB.

**Janine Galiano**.

### Enseignement Mémoire - recherche

**Janine Galiano**, responsable.

**Dimitri Toubanos**, architecte, docteur en architecture (UPE), maître de conférences HDR à l'Énsa-PVS, co-directeur Evcau, équipe de Recherche (Environnements numériques, Cultures Architecturales et Urbaines) de l'Énsa-PVS.

**Loup-Marie Calosci**, géographe, urbaniste et architecte, docteur en Aménagement, enseignant contractuel à l'ESA, l'ESTP Troyes et à l'Énsa-PB.

### Enseignement cours juridiques

**Amélie Blandin** et **Anne-Marie Bellenger**, avocates, fondatrices du cabinet Bellenger-Blandin (maîtrise d'œuvre, construction, urbanisme, BIM), enseignantes contractuelles à l'Énsa-PB, responsables.

### Enseignements cours transition écologique

**Marie Jorio**, ingénieur de l'école Polytechnique, directrice du Master AMUR, aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine, enseignante contractuelle l'Énsa-PB.

### Enseignement cours d'économie

**David Albrecht**, responsable.

**Marie Defay**, économiste et urbaniste, consultante en développement urbain, enseignante contractuelle à l'Énsa-PB,

**Flavia Pertuso**, économiste et anthropologue, docteure en aménagement et urbanisme (Université Paris 10-Nanterre), chercheuse au laboratoire Architecture et Anthropologie (UMR LaVUe 7218 CNRS), enseignante contractuelle à l'Énsa-PB.

### Intervenants professionnels

Promoteurs, aménageurs, organismes de logement social, maîtres d'ouvrage publics et privés, collectivités locales, opérateurs et assistants à la maîtrise d'ouvrage spécialisés, juristes...

## insertion professionnelle

Les diplômés du DSA exercent dans des champs soit opérationnels centrés sur l'étude et l'expertise, soit relevant de la recherche :

- maîtrise d'ouvrage : chargé d'opération ou responsable de programme au sein de collectivités locales (Villes ou EPCI, de conseils régionaux et départementaux, d'entreprises publiques locales d'aménagement), de sociétés d'économie mixte, d'organismes HLM, ou d'offices d'aménagement et de construction, de promoteurs privés, et dans certaines grandes entreprises publiques,
- assistance à la maîtrise d'ouvrage : chargé d'assister le maître d'ouvrage sur les plans organisationnel, technique, juridique, financier et environnemental lors des phases de programmation, de conception et de réalisation d'opérations de construction,
- maîtrise d'œuvre : chargé de projet dans les bureaux d'ingénierie urbaine, les agences de maîtrise d'œuvre urbaine et/ou architecturale.

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture.

# admission en DSA

## public concerné

Les études de DSA sont accessibles, sans condition de nationalité ni d'âge, aux titulaires:

- du diplôme français d'architecte (DPLG ou DEA),
- d'un diplôme d'architecte étranger (niveau bac +5 minimum),
- d'un diplôme conférant le grade de master (bac +5) obtenu dans une autre filière (notamment un diplôme d'ingénieur, de paysagiste ou d'urbaniste).

## procédure de candidature

● Le dossier de candidature est à déposer en ligne sur le portail [admission.archi.fr](http://admission.archi.fr) (Énsa-PB) **du lundi 4 mai au dimanche 14 juin 2026**:

— sélectionner la session d'admission souhaitée puis "créer un dossier" (un numéro de dossier vous est communiqué, il sera indispensable pour continuer la candidature en ligne via l'onglet "n° de dossier");

— renseigner les informations et déposer les documents demandés (au format PDF ou jpg, la photo ne doit pas excéder 300 ko).

S'il est possible de candidater à plusieurs DSA, il est toutefois conseillé de limiter les candidatures à deux formations. Les membres des commissions de sélection sont en effet attentifs à ce que les candidatures soient motivées par des objectifs précis.

**Attention :** seuls les dossiers complets (rubriques renseignées, documents demandés déposés en ligne, frais de dossier réglés) seront étudiés.

Les commissions de sélection examineront les dossiers transmis au format numérique.

● Frais de dossier de 38€ à régler par carte bancaire directement en ligne sur le portail [admission.archi.fr](http://admission.archi.fr)

En cas de candidature à plusieurs DSA, les frais de 38€ doivent être acquittés pour chaque dossier de demande d'admission.

Quel que soit le résultat des commissions de sélection, les frais de dossier ne sont en aucun cas remboursés.

● Nombre de places: 20 maximum par promotion

Plus de renseignements sur la procédure d'admission:

[www.paris-belleville.archi.fr/formations/admission/dsa/](http://www.paris-belleville.archi.fr/formations/admission/dsa/)

## Contact

Christine Belmonte

responsable des DSA projet urbain, maîtrise d'ouvrage et du doctorat

[christine.belmonte@paris-belleville.archi.fr](mailto:christine.belmonte@paris-belleville.archi.fr)

01 53 38 50 60